2LZ7IW

**Couverture médicosociale des PVVIH au Sénégal (CMV+)**

Mr Konan Christian YAO, FHI360 , christianyao2006@gmail.com

La politique de couverture maladie universelle (CMU) vise à assurer à toute la population sénégalaise un accès aisé aux soins de santé. La CMV+ est une stratégie complémentaire conçue et mise en œuvre par le ministère de la santé et de l’action sociale et ses partenaires (FHI360 et Abt)/USAID pour améliorer la situation médicosociale et l'autonomisation des groupes vulnérables particulièrement les personnes vivant avec le VIH/SIDA (PVVIH). Le mécanisme est tout aussi applicable aux autres groupes tels que les personnes handicapées.

La stratégie de base est la facilitation de l’adhésion des PVVIH aux mutuelles de santé (MS), et la subvention du ticket modérateur des bénéficiaires pour les services partiellement pris en charge ou non par les MS. Cette subvention est rendue possible grâce à un fonds de garantie sociale (FGS) alimenté par plusieurs sources. Ce fonds permet également la facilitation de l’accès aux financements pour la réalisation d’activités génératrices de revenus pour les PVVIH qui permet aux bénéficiaires de s’acquitter de leurs cotisions aux MS et la prise en charge des autres besoins primaires pour toute la famille.

La coordination et le suivi de la mise en œuvre de la stratégie CMV+ sont assurés au niveau national et régional respectivement par un comité national de pilotage et un comité régional de gestion dans chaque site de couverture.

La stratégie est mise en œuvre à Kaolack depuis plus de 3 ans et produits de bons résultats sur la situation socio économique des PVVIH. Après l'évaluation de sa phase pilote, le ministère a recommandé son extension dans les autres régions. Elle fonctionne depuis un an à Ziguinchor et à Kolda. Le processus a démarré à Sédhiou et se poursuivra dans les autre régions.

 A ce jour, elle a permis l’adhésion aux MS de 702 PVVIH et plus de 1347 bénéficiaires constitués de leurs conjoints et proches. A travers la CMV+, ce sont plus de 1882 actes médicaux qui ont été subventionnés par le FGS pour un coût total de 7 743 021 F CFA, soit une subvention moyenne par acte de 4142 FCFA. Elle est passé de 6149 F CFA en 2011 à 3127 F CFA en 2015. Aucune violation de la confidentialité n’a été relevée par les bénéficiaires.

La CMV+ s’articule parfaitement avec la politique de CMU. Elle assure une utilisation efficiente et rationnelle des ressources dans la prise en charge médicosociale et économique des PVVIH en particulier et partant des groupes vulnérables en général.